

**PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
2026/VI
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 18 juin 2026 pour la session du **LUNDI 29 JUIN 2026 à 20 heures à la mairie.**

Etaient présents, sous la présidence de monsieur le Maire, Hervé MORQUE : M. SCHIRR Claude, Mme LECOURT Corinne, Mme STAUDINGER Martine, M TILLY Franck, M RICHÉ Alain, M WEBER Patrice, Mme LARCHER-BROUILLON Céline, M COLEUR Stéphane, Mme CORTON Sophie, M AZZARELLO Adrien, Mme HENRY Nelle, Mme QUERTAT Audrey et Mme GUILLOTEAU Pauline.

Membres absents excusés : M DUCHENE Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SCHIRR Claude

ORDRE DU JOUR

2026/V/1	Composition de la Commission Communale des Impôts Locaux
2026/V/2	Tarifs des transports scolaires rentrée 2026-2027
2026/V/3	Sécurité routière
2026/V/4	Divers

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

2026/V/1	COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS LOCAUX
-----------------	---

L'article 1650 du Code général des Impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs dont le rôle est consultatif.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du Code général des Impôts) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée de :

- le Maire ou l'Adjoint délégué, président,
- 6 commissaires siégeant et suppléants.

La durée de leur mandat est égale à celle des membres du Conseil Municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Les 6 commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables comportant 24 noms, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présentation de la liste suivante au Directeur Départemental des Finances Publiques.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts,

Considérant que le renouvellement intégral du Conseil Municipal implique de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de délibérer sur la liste des 24 personnes à présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la désignation des commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver la présentation de la liste suivante, classée par ordre alphabétique, au Directeur départemental des Finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
VAN HAAREN Pierre	STAUDINGER Martine
LEROY Jean-Paul	CORTON Sophie
JAMBOIS Patrice	QUERTAT Audrey
MORQUE Géraldine	HENRY Nelle
GAUDRY Julie	GUILLOTEAU Pauline
SCHIRR Claude	DUCHENE Jean-Paul
LECOURT Corinne	LARCHER-BROUILLON Céline
WEBER Patrice	MARCHAL Patricia
RICHE Alain	TILLY Sonia
AZZARELLO Adrien	BLAISING Patrice
COLEUR Stéphane	COLEUR Mathéo
TILLY Franck	JUNG François

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des transports scolaires des enfants de Moussey vers le collège pour la rentrée 2026-2027.

Il propose de s'aligner sur les tarifs « Fluo Grand Est » applicables pour le transport scolaire en Région Grand Est, à savoir **105 €** pour les collégiens et lycéens.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de demander une participation financière forfaitaire aux parents qui souhaitent que leurs enfants empruntent le bus pour se rendre au collège ;
- fixe le montant de la participation financière forfaitaire comme suit : **105 €** pour le premier élève, **60 €** à partir du deuxième
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, mandats, titres découlant de la présente décision.

Élèves susceptibles de prendre le bus à la rentrée :

• Azzarello Louane	5 ^{ème}
• Klein Mathéo	6 ^{ème}
• Larcher-Brouillon Maëline	3 ^{ème}
• Leroy Coline	5 ^{ème}
• Patry-Marquet Eleana	5 ^{ème}
• Pionzda Eliana	5 ^{ème}
• Ravel Justine	3 ^{ème}
• Steibel Loan	6 ^{ème}
• Steibel Méline	4 ^{ème}
• Le Cudenec Elena	3^{ème}
• Le Cudenec Anastasia	4^{ème}
• Perrin Lyne ?	5^{ème}

Les membres de la commission « Sécurité routière » ont fait le tour de l'ensemble de la commune pour lister les améliorations à apporter. Monsieur Schirr, adjoint, fait part des constats faits lors de cette visite et des propositions faites.

Les propositions suivantes sont retenues par le conseil municipal :

- Lotissement « Les Vergers » : reprise à l'identique de la signalisation horizontale + ajout emplacement arrêt de bus en jaune.
- Rue de Bourdonnay : reprise signalisation horizontale : passage piéton devant mairie
- Rue de Remoncourt : reprise signalisation horizontale du cédez le passage.
- Rue des Marais :
 - Ancienne école : pose panneau 3,5 t sur parking
 - Reprise signalisation horizontale passages piétons.
- Lotissement Le Sânon :
 - Matérialisation arrêt de bus par lignes jaunes
 - Reprise signalisation horizontale

- Carrefour route d'Avricourt-rue de la Croix :
 - Mise en place de bandes sonores route d'Avricourt, de l'entrée d'agglomération au stop
 - Pose d'un panneau stop lumineux solaire
 - Pose d'un miroir de sécurité à l'angle de la rue de la Croix
 - Reprise signalisation horizontale : stops, « poire » en zébra dans le virage
- Rue de la gare côté village jusqu'au pont du canal : cheminement piétonnier de chaque côté de la route (tonte de l'herbe à ras sur pour les matérialiser)
- Pont du Canal : reprise signalisation horizontale du stop devant le 15 rue de la Gare (chemin de sortie VNF et ferme Marchal Frères)
- Rue de la Gare jusqu'au stade :
 - Reprise signalisation horizontale : passages piétons, place de stationnement le long de la rue
 - Maintien des balises blanches encore en place
- Grand Haut des Vignes
 - Matérialisation du virage devant le 51 Grand Haut des Vignes (marquage au sol)
 - Marquage au sol devant le 41 Grand Haut des Vignes
- Stade :
 - Matérialisation de l'entrée du stade (marquage au sol)
 - Pose d'un panneau d'indication « parking » à côté du terrain annexe
- Avenue Tomas Bata :
 - Création d'une délimitation de la chaussée devant la Coop
 - Croix blanches au sol devant les entrées d'habitation des deux maisons mitoyennes à la Coop (1 et 2 avenue Tomas Bata)
 - Croix de St-André pour délimiter un trottoir le long des habitations au 1 et 2 avenue Tomas Bata
 - Création d'un passage piéton devant le 50 rue de Écoles vers la rue des Tilleuls
- Groupes scolaires
 - Matérialisation des arrêts de bus au sol (jaune) devant les 2 écoles
 - Croix de Saint-André sur le trottoir devant l'école élémentaire
 - Reprise marque passages piétons
 - Enrochement des trottoirs (pour éviter le stationnement sauvage) devant les habitations voisines

Monsieur Schirr est chargé de faire estimer le montant de travaux listés ci-dessus, suite à quoi la commune déposera une demande de subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

DIVERS – COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire fait le point sur la comptabilité de la commune :
 - le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2025 a été perçu pour un total de 348 917,68 € (95 470,68 € sur le budget principal et 253 447,00 € sur le budget eau)
 - les subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont également été perçues par la commune : 252 731,84 € pour l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable et 106 387,50 € pour le remplacement de la conduite d'adduction du réservoir.
 - Ces recettes ont permis de solder par anticipation le prêt court terme de 200 000 € sur le budget eau
 - Le prêt de 100 000 € pour le financement de la réhabilitation de l'ancienne école a été contracté le 10 juin auprès du Crédit Mutuel et les fonds ont été débloqués le 11 juin.

- Mme Elodie Le Cudenec est embauchée à compter du 1^{er} septembre 2026 en tant que contractuelle pour le poste d'agent d'animation de la garderie scolaire. Pour le moment, une inscription à partir du 01/11/2026 a été enregistrée (nouveaux habitants Bataville côté Réchicourt, arrivée en novembre)
- Les dossiers d'inscription 2026/2027 pour la cantine, la garderie et le transport scolaire ont été envoyés aux parents d'élèves. Ils sont à compléter et retourner en mairie pour le 3 juillet 2026.
- Mme Pauline Guilloteau indique que l'application Panneapocket de la commune est suivie par environ 110 personnes.
- Le panneau avec le logo de la commune qui orne le Square des Combattants et Soldats de France est à renouveler car complètement délavé et terni par le temps. M. Schirr soumet au conseil 4 épreuves créées par M. Zaffagni. Le choix est porté sur le modèle à fond blanc pour un montant de 744 € HT.
- M. Schirr indique avoir constaté une augmentation du volume d'eau prélevé ces derniers jours. Il peut s'agir de fuites ou d'une surconsommation due aux conditions météorologiques actuelles. Il surveille la situation quotidiennement.
- Mme Corinne Lecourt informe que les jurys du concours de maisons fleuries organisé par le Syndicat d'Initiatives « Aux Sources du Sanon » visiteront les communes entre le 14 juillet et le 15 août.
- Mme Nelle Henry informe qu'un repas (type méchoui) sera organisé à la salle socioculturelle courant septembre à l'occasion de la fête patronale de Moussey, avec animation musicale, jeux pour les enfants et tournoi de babyfoot géant.
- La commission mixte (avec Réchicourt-le-Château) se réunira le 24 juillet prochain à l'étang.

La prochaine réunion du conseil est fixée au **mercredi 9 septembre 2026 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 29 juin 2026 contenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le trente juin deux mil vingt-six, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,